



PRÉFET DU NORD

Lille, le 14 novembre 2019

Communiqué de presse

LE PRÉFET RÉAFFIRME LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT LORS DES 3ÈMES ASSISES DES MOBILITÉS ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA MÉTROPOLE LILLOISE



Jeudi 14 novembre, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a participé aux troisièmes assises des mobilités et de l'accessibilité de la métropole lilloise, à Villeneuve d'Ascq. Ces assises régulières constituent un temps fort de partage et d'échanges entre l'État, les collectivités locales et les acteurs économiques et sociaux réunis dans un seul but : améliorer l'accessibilité de la métropole lilloise, et partant, la qualité de l'air.

La question de l'engorgement routier en périphérie et dans la métropole lilloise a été au cœur des débats, alors que, ainsi que le préfet l'a rappelé, « *la Métropole européenne de Lille occupe une place centrale au sein du système urbain régional et transfrontalier* ». « *Son accessibilité constitue sa force et sa faiblesse* ».

L'accessibilité est une « *condition indispensable au bon fonctionnement de la métropole, pour les citoyens et les travailleurs, ainsi que pour le dynamisme de son tissu économique* ». En effet, 5 millions de déplacements sont effectués chaque jour, tous modes confondus, sur l'ensemble des réseaux de transports métropolitains.

En corollaire, le territoire est confronté à des situations quasi quotidiennes de congestion, en particulier aux heures de pointe et sur les axes autoroutiers d'entrée d'agglomération.

Afin de retarder la formation de congestions, le préfet a rappelé les trois engagements clés pris par l'État l'an dernier pour réguler le trafic.

- 1) La mise en place de la circulation différenciée en cas de pic de pollution, qui répond également à un enjeu central de santé publique, est maintenant opérationnelle.**

Cette année, le préfet a été conduit à déclencher à cinq reprises des mesures de circulation différenciée dans la métropole lilloise, interdisant la circulation aux véhicules disposant de vignettes Crit'air 4 et 5. Pour autant, et depuis le début de l'année 2019, la région a connu 46 jours de pollution de l'air. C'est pourquoi, « *nous ne pouvons plus nous contenter d'analyser la demande de transports et construire une offre en termes d'infrastructures et de service pour y répondre. Il nous faut modifier les usages et construire une offre multimodale optimisée* » a souligné Michel Lalande.

Sur le projet de zone à faibles émissions (ZFE), le préfet a rappelé que « *l'État est engagé auprès de la MEL depuis le lancement du projet. Le réseau routier national sera intégré dans le ZFE* ». Il a tenu à souligner que l'État apportait son soutien au projet de déploiement Ecobonus mobilité soutenue par la Métropole européenne de Lille.

Préfecture du Nord

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf

2) La politique de régulation des accès et des vitesses sur le réseau autoroutier donnent des résultats positifs et sera étendu grâce au soutien de la MEL et du Conseil régional Hauts-de-France.

Sur l'A25, des feux intelligents sur bretelle et une régulation de vitesse sont déployés depuis août 2015 entre Meteren et Englos, en amont des bretelles d'entrée autoroutière. Ce système a généré un gain de 6 minutes sur le trajet complet actuel (20 minutes) de Meteren au centre hospitalier régional (CHR). Le préfet a rappelé l'extension du dispositif au secteur allant d'Englos au port fluvial de Lille, d'ici la fin de l'année 2019.

Sur l'A22, les feux intelligents déjà en place seront complétés en 2020 par une régulation dynamique des vitesses. Progressivement d'ici 2022, de nouvelles régulations d'accès et de vitesses concerneront l'A1 et l'A23.

3) La politique de limitation des vitesses sur le périphérique lillois portent ses premiers fruits.

En effet, on constate 27 minutes de congestion en moins sur l'axe Dunkerque-Lille en limitant la vitesse là où les voitures et les poids lourds s'entrecroisent.

Depuis février 2019, le préfet a décidé de limiter la vitesse à 70 km/h à titre expérimental sur les boulevards périphériques Sud et Est. Une baisse moyenne de la vitesse, tous sens confondus, est ainsi constatée (moins 10 km/h sur l'A25 et moins 5 km/h sur la RN 356). « *Cette limitation permet des gains en temps de parcours réels, mesurés en heures de pointe matin et soir* » a souligné le préfet en annonçant que « *dans le sens entrant sur l'A25, de Dunkerque vers Lille, la durée de congestion quotidienne s'est ainsi vu réduite de 27 minutes en moyenne, sur une congestion qui représentait, en 2018, un cumul de 3 heures par jour* ».

Le préfet a annoncé que l'expérimentation à 70 km/h est prolongée, avant sa pérennisation dès 2020 et afin « *d'assurer un plus large respect de ces limitations, des radars de contrôle supplémentaires seront installés* ».

À partir de 2020 – et jusqu'en 2023 – des panneaux d'information à messages variables (PMV) dits « *d'information aux accès* » seront installés, disposés en amont des entrées sur le réseau autoroutier ou sur le réseau de la Métropole européenne de Lille. Ils auront vocation à informer les usagers des événements sur le réseau en temps réel, à afficher les temps de parcours, à proposer des itinéraires alternatifs : « *L'idée, c'est de pouvoir fournir les informations aux automobilistes se trouvant à proximité des parkings relais leur rappelant qu'ils peuvent poursuivre leur voyage en transports en commun* » a déclaré Michel Lalande lors de ces assises des mobilités.

Ce calendrier ambitieux (2020 à 2023) est rendu possible par un cofinancement partenarial étroit entre l'État, la métropole européenne de Lille et dans le cadre du projet d'avenant au CPER du Conseil régional Hauts-de-France.

Des mesures incitatives et coercitives mises en place pour réduire la circulation des poids-lourds en transit dans la métropole lilloise.

Les poids-lourds représentent 16 % des véhicules entrants et/ou sortants du territoire de la métropole lilloise. Certains poids lourds sont utiles à l'économie de l'Eurométropole et doivent pouvoir continuer à circuler dans des conditions normales. Le grand transit international doit, en revanche, pouvoir être incité à prendre des moyens alternatifs pour ne pas ajouter à la congestion routière de nos zones urbaines.

Le préfet a rappelé la préoccupation des services de l'État et la MEL de travailler en collaboration avec les autorités belges. Ainsi, les services de l'État travaillent avec les autorités belges pour préparer l'adoption d'un nouvel arrêté préfectoral permettant d'interdire les poids lourds en transit dans le sens Nord-Sud.

Préfecture du Nord

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Afin d'infléchir la tendance, les poids-lourds en grand transit international entre les autoroutes A1 et A22 ont été interdits par arrêté préfectoral. Cette disposition permet de détourner entre 1 100 et 1 400 poids lourds par jour ouvré dans le sens Sud-Nord.

Des opérations de contrôle seront déployées pour assurer un meilleur respect de l'arrêté existant.

« Au nom de la double amélioration du trafic et de la qualité de l'air, il nous faut désormais envisager de détourner les poids-lourds qui traversent la métropole également dans le sens Nord-Sud » a souligné le préfet.

Pendant son allocution, le préfet a rappelé que le Canal Seine Nord-Europe permettra, à terme, de reporter 600 000 camions par an de la voie routière vers le fluvial. Il s'est réjoui de l'annonce faite par le président de la Métropole européenne de Lille de proposer à sa collectivité de participer au financement du canal.

Le préfet a enjoint les directeurs des ressources humaines publics et privés à se mobiliser pour utiliser la boîte à outils des plans de déplacement d'entreprises ou d'administration.

L'utilisation de cette boîte à outils permettra de travailler au plus près les sujets de déplacements domicile-travail et professionnels.

L'État prend ses responsabilités pour réduire la congestion routière, en déployant des plans de déplacement au sein de l'administration, en intégrant les questions de mobilité comme volet phare de son projet de nouvelle cité administrative et en encourageant toujours plus d'entreprises à mettre en œuvre leurs propres plans de déplacement. Le préfet souhaite que l'ensemble des directeurs des ressources humaines publics et privés travaillant dans la métropole lilloise soient invités à présenter le déploiement de ces plans dans leur organisation.

Le préfet invite, par ailleurs, les acteurs économiques à s'inspirer des échanges que les services de l'État développent avec le marché d'intérêt national (MIN) de Lomme et à engager une réorganisation de leurs livraisons, en les reportant sur des horaires décalés, en dehors des périodes de pointe où la congestion routière est la plus marquée.

Michel Lalande a fait part de son soutien aux initiatives prises par la Métropole européenne de Lille avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour travailler à faire bénéficier la MEL de sa façade maritime : *« nous réussissons le défi du report modal si nous trouvons les bonnes coopérations entre les grands ports maritimes et fluviaux qui permettent de développer les conditions d'une logistique urbaine plus respectueuse de notre cadre de vie. Ce défi, nous l'engageons résolument avec le conseil de coordination interportuaire et logistique de l'Axe Nord auquel la MEL sera conviée »*.

Sur tous ces sujets, l'État est aux côtés de la Métropole européenne de Lille et de ses habitants, *« pour [relever] ensemble les défis du changement des habitudes de tous dans les déplacements quotidiens »* et pour permettre *« d'offrir à nos enfants un air plus respirable »*, *« pour assurer une meilleure attractivité de notre métropole régionale »*. *« La qualité de l'air sera le grand sujet de cette première moitié du XXIème siècle »* a déclaré le préfet.

Préfecture du Nord

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr